

## INFORMATIONS COVID-19 - sportive@basket63.com

À la suite de la modification par la Fédération du Règlement COVID-19, le Bureau Directeur du Comité s'est réuni le jeudi 13 janvier 2022. Il a validé les dispositions suivantes :

1. Les reports en raison de cas positifs ou contacts des compétitions départementales et interdépartementales seront acceptés dès lors que les deux clubs sont d'accord

2. **En cas de désaccord du club adverse, application du Règlement Fédéral COVID19 à savoir :**

a. Une procédure de demande de report à priori

Conditions cumulatives pour l'examen de cette demande :

- Au moins 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement (*Rappel : les enfants de -12 ans et les personnes avec schéma vaccinal complet avec test négatif à J0, J2, J4 ne sont pas considérées comme cas contact à l'isolement et peuvent jouer*) ;
- Ces 3 joueurs ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022 ;
- La demande de report intervient avant 14h le jour précédant la rencontre.

Les Commissions Compétitions 5x5 traiteront les demandes de report en prenant en compte toutes les pièces médicales justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).

Les Commissions Compétitions 5x5 décideront ainsi du sort de la rencontre : à jouer ou à reporter. La décision précisera les voies et délais de recours du club à l'origine de la demande.

b. Une procédure de demande de report à posteriori

Si les conditions de la procédure de demande de report à priori ne sont pas réunies, alors un traitement de la demande de report à posteriori est possible uniquement si :

- Au moins 3 joueurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet placés à l'isolement ;
- Ces 3 joueurs ont à minima joué 5 rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de saison 2021/2022.

Après la date prévue de la rencontre, les Commissions Compétitions 5x5 traiteront de la demande de report en prenant en compte toutes les pièces médicales justificatives (résultat positif à un test de dépistage, déclaration de cas contact etc.).

Les Commissions Compétitions 5x5 décideront ainsi du sort de la rencontre : rencontre à jouer à une date ultérieure ou forfait de l'équipe fautive.

Concernant les délais de reports de rencontres, les dates limites suivantes sont à respecter :

- **Seniors Féminines et Masculins (Toutes divisions) et Jeunes Féminines et Masculins (Pré-régionale uniquement)** : Toutes les rencontres devront être jouées au plus tard le dimanche 6 février 2022 ;
- **Jeunes Féminines et Masculins (hors Pré-régionale) et Mini Basket (U11 et U9 poules)** : Toutes les rencontres devront être jouées au plus tard le dimanche 13 février 2022.

Les Commissions Compétitions 5x5 rappellent que les rencontres reportées ne nécessitant pas de longs déplacements doivent prioritairement être jouées en semaine de façon à conserver les reports en week-end pour les rencontres nécessitant des déplacements.

**Le bon sens et la bienveillance ont régi toutes les demandes de reports depuis le début de la saison 2021 – 2022. Nous espérons qu'ils continueront à prévaloir dans les prochaines semaines.**